

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN
SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JANVIER 2018

À une session régulière des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi le 8 janvier à 20h. À laquelle session siégeaient les conseillers messieurs Pierre Bergeron, Yannick Dumais, Marc Beauchesne, Stéphan Simoneau, Pierre Bellavance et Normand Chénard formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques Carrier.

Était aussi présente Madame Murielle Cloutier, directrice générale /secrétaire-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite une bonne année à l'assistance présente. La session est ouverte à 20:05 heures.

201801-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Pierre Bellavance appuyé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

201801-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Monsieur Normand Chénard appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2017 soit adopté.

201801-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 21 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Bergeron et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 21 décembre 2017 soit adopté avec la modification suivante :

Que le mot **unanimement résolu** dans la résolution portant le numéro **201712-30** soit remplacé par **majoritairement résolu.**

201801-04 ADOPTION DU CALENDRIER FIXANT LES DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL POUR 2018

Il est proposé par Monsieur Yannick Dumais appuyé par Monsieur Pierre Bergeron et unanimement résolu que le calendrier fixant les dates des réunions du conseil pour 2018 soit adopté.

8 janvier - 5 février - 5 mars - 2 avril - 7 mai - 4 juin - 3 juillet - 6 août - 4 septembre - 9 octobre - 5 novembre - 3 décembre

Monsieur Stéphan Simoneau, conseiller, donne avis de motion d'un règlement ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de St-Fabien et remplaçant le règlement no 491. Monsieur Simoneau invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture dudit règlement.

Monsieur Stéphan Simoneau, conseiller, donne avis de motion d'un règlement ayant pour objet l'établissement d'un programme d'aide pour l'utilisation de couches lavables. Monsieur Simoneau invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture dudit règlement.

201801-05 Il est proposé par le conseiller Monsieur Normand Chénard appuyé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais et unanimement résolu que la municipalité adopte un budget de 1,500.\$ pour l'établissement dudit programme.

Monsieur le maire fait lecture de la politique de gestion des plaintes et explique la procédure à suivre pour faire une plainte.

2018801-06 Il est proposé par le conseiller Monsieur Marc Beauchesne appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Bergeron et unanimement résolu que cette politique soit publiée dans le journal *Le Fabiennois*.

201801-07 Il est unanimement résolu que la réunion publique pour l'adoption des prévisions budgétaires 2018 soit fixée au lundi 29 janvier 2018 à 20 heures.

201801-08 Il est proposé par le conseiller Monsieur Marc Beauchesne appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Bergeron et unanimement résolu que la résolution portant le numéro 201712-26 soit abrogée à toutes fins que de droits.

De l'unité régionale du Loisir et du Sport du Bas-St-Laurent faisant parvenir une lettre à Madame Mélanie Voyer dans laquelle elle l'informe de l'octroi d'une subvention de 500.\$ pour le projet Comité Jeunesse puisque celui-ci a remporté le prix coup de cœur de l'équipe de l'URLS lors du dernier concours associé à la Banque d'initiatives.

201801-09 Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance appuyé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais et unanimement résolu que le conseiller autorise la « Transition d'émission de chèque à dépôt direct » dans le cadre du Régime de compensation de la Collecte sélective des matières recyclables.

RÉSOLUTION CONCERNANT LE RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-FABIEN DANS LE PROJET DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT DU VIEUX THÉÂTRE

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Fabien est le propriétaire du bâtiment du Vieux Théâtre de St-Fabien et que la Corporation du Vieux Théâtre en est le gestionnaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Fabien est engagé financièrement, et ce, depuis 4 ans dans le projet de rénovations du bâtiment du Vieux Théâtre de St-Fabien;

ATTENDU QUE le suivi était jusqu'à présent effectué entre Monsieur Alexandre St-Pierre, directeur du Vieux Théâtre et le conseil municipal de St-Fabien;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance appuyé par le conseiller Monsieur Stéphan Simoneau et unanimement résolu que la Municipalité de St-Fabien s'engage à représenter et prendre en charge le projet de rénovations du bâtiment du Vieux Théâtre, en la personne du maire Monsieur Jacques Carrier et ce conjointement avec la participation de la Corporation du Vieux Théâtre et de son directeur Monsieur Alexandre St-Pierre.

Il est de plus résolu que la Municipalité de St-Fabien s'engage à assumer la contribution financière telle que proposée depuis 4 ans. La Municipalité de St-Fabien s'engage aussi à faire les démarches nécessaires pour la bonne continuité et la finalité de ce projet.

Que copie de cette résolution soit transmise à la ministre de la Culture et des Communications Madame Marie Montpetit ainsi qu'au député de Rimouski Monsieur Harold Lebel.

De BPR faisant parvenir leur budget d'honoraires pour les modifications au projet de mise aux normes de l'usine de traitement en eau potable.

201801-10 Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Bergeron appuyé par le conseiller Monsieur Normand Chénard et unanimement résolu que demande soit faite à

BPR de rencontrer le conseil municipal de St-Fabien afin de faire le point sur le projet de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable.

Que copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Frédéric McSWEEN, ingénieur.

201801-11 Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Bergeron et unanimement résolu que le conseil municipal renouvelle le protocole d'entente avec Madame Nicole Lévesque comme responsable de la bibliothèque pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 aux mêmes conditions.

201801-12 Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance appuyé par le conseiller Monsieur Normand Chénard et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une subvention de 1,060.\$ pour des ateliers de cuisine donnés par Mesdames Mary Duguay, Dolorès Bouchard et Yvonne Plourde à condition qu'elles fournissent les pièces justificatives de leurs dépenses.

Que copie soit transmise à Madame Mary Duguay.

201801-13 CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Marc Roussel, il est proposé par Monsieur Pierre Bergeron appuyé par Monsieur Normand Chénard et unanimement résolu que le conseil municipal est autorisé à procéder au creusage d'une calvette située au Rang 1 Ouest.

201801-14 Il est proposé par le conseiller Monsieur Stéphan Simoneau appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que le conseil municipal ne participe pas à la campagne de publicité du Club de motoneige L'Étang du Moulin Inc.

201801-15 Il est proposé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais appuyé par le conseiller Monsieur Marc Beauchesne et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la tenue d'un événement cycliste dans la municipalité le 21 mai 2018 de 10:25 à 12:05 heures.

Que copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Marc Bélanger, École polyvalente de la Pocatière.

201801-16 Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance appuyé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais que le conseil municipal de St-Fabien est autorisé à acheter une pompe à saumure sans moteur et de même capacité que l'existante soit 4,589.\$ plus les taxes, frais de transport environ 250.\$, l'installation et toutes autres pièces nécessaires à l'installation.

SOUSSIONS CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Lettre de Gaudreau fournissant un prix suite à la demande de la municipalité.

Mise en demeure de Services Sanitaires Alain Deschêrne Inc.

Demande de soumission à deux soumissionnaires par courrier électronique les informant de se servir du devis de la dernière demande de soumissions.

Réception d'une lettre de Gaudreau Environnement informant qu'il ne soumissionnera pas.

Réception de la soumission de Services Sanitaires Alain Deschêrne Inc.

201801-17 Il est proposé par le conseiller Monsieur Marc Beauchesne appuyé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais et unanimement résolu que le conseil municipal est autorisé à accepter la soumission de Services Sanitaires Alain Deschêrne Inc au montant de 75,000.\$ plus les taxes pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Que copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Mathieu Deschêrne.

201801-18 Il est proposé par le conseiller Monsieur Normand Chénard appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Bergeron et unanimement résolu que demande soit faite à Services Sanitaires A. Deschêrne Inc. de bien vouloir fournir un prix pour l'enlèvement des ordures ménagères sur le Chemin privé à Grand-Papa. Ce chemin comporte 13 résidences l'été et 8 l'hiver.

Que copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Alain Deschêrne.

201801-19 Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Bergeron appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que le conseil municipal est autorisé à donner un montant de 1,000.\$ à chacun des sinistrés : Monsieur Marien Bernier, Madame Denise Caouette et Monsieur Guy Beaulieu suite à l'incendie qui a ravagé leurs résidences le 17 décembre 2017.

201801-20 Il est proposé par le conseiller Monsieur Stéphan Simoneau appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que le conseil municipal est autorisé à payer un montant de 15\$ pour chacun des 12 bénévoles de la bibliothèque pour un repas au restaurant en remerciement des services rendus.

201801-21 Il est proposé par le conseiller Monsieur Marc Beauchesne appuyé par le conseiller Monsieur Normand Chénard et unanimement résolu que Monsieur Nelson Jean, inspecteur municipal, est autorisé à faire les démarches afin de trouver une camionnette usagée jusqu'à concurrence de 9,000.\$. Advenant le cas où les prix seraient plus élevés, il devra en parler à la directrice qui verra à en informer le conseil municipal.

Monsieur le maire fait le suivi sur l'incident survenu le 15 décembre et ayant provoqué l'évacuation de plusieurs familles.

201801-22 Il est proposé par le conseiller Monsieur Stéphan Simoneau appuyé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais et unanimement résolu que le conseil municipal est autorisé à rembourser un montant de 1,590.08\$ à Loisirs St-Fabien pour l'hébergement des personnes évacuées de leur résidence le 15 décembre 2017.

De Messieurs Gaétan Pouliot et Guillaume St-Pierre de la Raffinerie Jean-Gaulin (Valero) remerciant le conseil municipal pour sa collaboration et félicitant les membres du service incendie de Rimouski-Neigette suite au déversement d'un camion-citerne contenant du propane le 8 décembre 2017.

201801-23 Il est proposé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais appuyé par le conseiller Monsieur Stéphan Simoneau et unanimement résolu de publier la lettre reçue de Valero dans le journal Le Fabiennois.

201801-24 Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Bergeron appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que le conseil municipal est autorisé à payer à Loisirs St-Fabien un montant de 263.52\$ représentant les frais pour les sinistrés suite à l'incendie qui a ravagé leurs résidences le 17 décembre 2017.

201801-25 Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Bergeron appuyé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais et unanimement résolu que le montant que la municipalité doit verser pour le financement du projet « Une bibliothèque assembleuse pour une Municipalité mieux outillée » passe de 1,500.\$ à 2,000.\$ considérant que la subvention du député ne sera que de 500.\$

Et la réunion est levée à 21:10 heures

.....
Maire

.....
Directrice générale/secrétaire-trésorière

